

LES INDUSTRIES ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DEVANT LE MARCHÉ COMMUN

Les méfaits du blocage français des prix

Dans la revue « Economie contemporaine », M. Henry Davezac, vice-président délégué du Syndicat général de la construction électrique, publie une importante étude situant avec précision la position de l'industrie française de la construction électrique devant les modifications de la structure économique de l'Europe des Six prévues à partir du 1^{er} janvier 1959. Voici quelques traits de cet article :

« Au cours des premiers mois de cette année, notre production globale a poursuivi sa progression : le chiffre d'affaires a encore augmenté de 15 %, et les effectifs d'environ 2 %.

Mais le paradoxe caractérise encore l'exercice 1957 : d'une manière générale, les bénéfices n'ont pas suivi l'accroissement de la production et, dans bien des cas, les comptes des entreprises accusent des déficits.

La dégradation de nos prix, puis leur blocage à des niveaux anormalement bas et, enfin, la fiscalité sont à l'origine de cette situation.

Pendant des mois, ce fut notre principale tâche d'éclairer les Pouvoirs publics sur les incidences redoutables d'une réglementation qui, si elle affectait toutes les branches de nos industries, pesait plus particulièrement sur les fournitures d'équipements publics ou professionnels, dont la fabrication s'étend sur de longues durées d'exécution.

Ce n'est que trop tardivement — sans doute beaucoup moins du fait de l'incompréhension de nos interlocuteurs que des lenteurs imputables à la dispersion de l'échiquier administratif — qu'ont été apportées à une réglementation abusive les atténuations nécessaires.

Cependant, si les nouvelles dispositions n'interdisent pas — à plus ou moins long terme, selon les branches d'industries — le retour à des conditions moins anormales d'exploitation, elles laissent encore peser sur nos entreprises des aléas non négligeables.

Au surplus, le redressement qui peut être escompté n'efface pas pour autant des dommages dont nul ne saurait contester qu'ils ont porté une atteinte grave à notre outil de production. »

Bénéfices réduits de plus de moitié

« Nous avons entrepris récemment une étude approfondie, en vue de déterminer l'évolution, au cours des dernières années, d'un certain nombre de critères caractéristiques de la situation de nos industries.

Cette étude a porté sur vingt-huit entreprises, choisies parmi les plus représentatives de nos divers secteurs professionnels et dont le chiffre d'affaires global atteint près du tiers de la production totale.

Elle fait apparaître, dans le tableau suivant, l'évolution comparée du chiffre d'affaires et du bénéfice net.

	Valeurs en milliards de francs				
	1953	1954	1955	1956	1957
Chiffre d'aff. . .	178	191	211	237	270
Bénéfice net. . .	5,3	5,1	4,9	2,5	3,3

Ce tableau montre que, de 1953 à 1956, le bénéfice a été réduit de plus de moitié dans le temps où le chiffre d'affaires, et pratiquement la production, augmentaient de 33 %.

L'année 1957 accuse, il est vrai, une légère amélioration, mais avec un taux de bénéfice net, par rapport au chiffre d'affaires, anormalement faible : 1,2 %.

Ainsi, un accroissement de production de 50 %, lié à une amélioration continue de la productivité, s'est traduit par une réduction de plus de 50 % du taux de bénéfice net. »

Au contraire, la rentabilité s'est accrue chez nos concurrents européens

« Si l'on considère que dans un grand nombre d'entreprises similaires de l'Europe occidentale, et plus particulièrement du Marché commun, la rentabilité n'a cessé de s'accroître — nos études le montrent — les chiffres que nous venons d'énoncer prennent un sens redoutable.

Mais le blocage des prix n'a pas seulement causé des dommages matériels. Il a eu d'autres répercussions qui, pour n'être pas chiffrables, n'en sont pas moins graves.

Alors que, dans la conjoncture présente, les chefs d'industrie sont aux prises avec tant de problèmes de toute nature; que tant d'options les sollicitent devant l'extraordinaire mouvance de la technique, et face aux perspectives du Marché commun — options lourdes d'inconnu et cependant décisives pour l'avenir de leurs entreprises — qui exigeraient toutes les ressources de leur activité, leur pleine liberté d'esprit, était-il raisonnable de leur susciter de faux problèmes qui, en les absorbant dans des démarches épuisantes, dans des procédures interminables, les détournent de leurs tâches essentielles ? »

L'expansion extérieure se poursuit malgré tout

« Ne devons-nous pas éclairer les pouvoirs sur les conséquences funestes de mesures trop souvent irréflectées qui, en pénalisant l'effort, risquent de déprimer les énergies et de semer le découragement ?

Rien encore, dans les faits, n'autorise, il est vrai, semblable pronostic. En dépit de lourdes difficultés, nos industries offrent, au contraire, des signes multiples et probants de dynamisme et de vitalité.

C'est en tout premier lieu l'évolution de nos exportations. Nous ne nous étendrons pas sur les nombreux obstacles qui rendent de plus en plus malaisé l'accès aux marchés extérieurs : la disparité de nos prix, en dépit de l'« opération 20 % » dont on peut affirmer qu'elle a aujourd'hui épuisé ses effets; le jeu d'une concurrence rendue plus âpre encore par la récession de certains marchés.

En dépit de ces difficultés, notre expansion extérieure a poursuivi sa progression. »